

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:-

ORDONNANCE N° 74-63 du 4 Octobre 1974

portant adhésion du Dahomey à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) signée à Stockholm le 14 Juillet 1967.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
  - VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
  - VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
  - VU la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intettectuelle (OMPI) signée à Stockholm le 14 Juillet 1967 ;
- SUR Proposition du Ministre des Affaires Etrangères ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

O R D O N N E :

ARTICLE 1er.- Le Dahomey adhère à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) signée à Stockholm le 14 Juillet 1967 et dont le texte se trouve ci-joint.

.../...

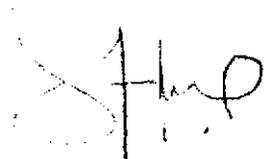
ARTICLE 2.- La présente Ordonnance sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 4 Octobre 1974

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre de l'Economie et des Finances absent, le Ministre des Transports, Postes et Télécommunications, chargé de l'intérim, P. Le Ministre des Affaires Etrangères absent, le Ministre des Travaux Publics, Mines et Energie, chargé de l'intérim,

  
Capitaine Charles BEBADA

  
Capitaine André ATCHADE

Le Ministre de l'Education Nationale,  
de la Culture, de la Jeunesse et des Sports,

AMPLIATIONS : PR 8 - SGG 6 -  
Ministères 10 - CS 6 - DP 2 - IAA-  
IGF 2 - DCCT-Gde.Chan. 4 - DEP-DGAJL-  
SPD 6 - MAE 8 DOLAT 4 DGE 2 - INSAE-  
CNI 2 - JORD 1 - CNR-Solde 4  
Organisme intéressé 4.

  
Capitaine Vincent GUEZODJE